RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03800
Numéro SIREN : 817 976 376
Nom ou dénomination : ABELONE

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 100138

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
24 OCT. 2018
DEPOT N° 100138

ABELONE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : 172 Quai de la Bataille de Stalingrad
92 130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RCS NANTERRE 817 976 376

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six septembre à quatorze heures trente, les actionnaires se sont réunis 155 Avenue du Général de Gaulle – 92 140 – CLAMART, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement sur convocation du Président de la Société.

La feuille de présence émargée par les actionnaires entrant en séance permet de constater que les deux actionnaires de la Société sont présents et détiennent 500 actions sur les 500 actions composant le capital social de la Société, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer aux conditions de majorité requises et prévues aux statuts.

Monsieur Julien LAGRANGE préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social au moins huit jours avant la date de la présente réunion, conformément aux statuts, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Désignation de Madame Delphine VAGNER en qualité de Directrice Générale de la Société ;
- Pouvoirs à donner pour les formalités.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°100138 en date du 24/10/2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président, décide de nommer à compter de ce jour et sans limitation de durée, Madame Delphine VAGNER, née le 18 février 1981 à MASSY (Essonne), demeurant ~~18 Rue Jean Dussourd 92 600 ASNIERES~~ 5 Rue de l'Epargne - 92320 - CHATILLON en qualité de Directrice Générale de la Société.

SL
DV

Madame Delphine VAGNER remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est ainsi témoignée et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, auxquelles rien ne s'oppose.

La Directrice Générale dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à la collectivité des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Delphine VAGNER exercera ses fonctions de Directrice Générale de la Société, à titre non rémunéré jusqu'à décision contraire.

Elle aura droit toutefois au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement, engagés pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à Maître Stéphanie COMBES-MATHIEU, Avocat au Barreau de l'Eure, CABINET COMBES-MATHIEU, 361 Rue Clément Ader – Parc d'Activités Le Long Buisson – 27 005 – EVREUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes formalités fiscales, légales de dépôt et de publicité consécutives aux résolutions adoptées, et pour parvenir à l'inscription modificative de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (Hauts de Seine).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé conformément à la Loi, et établi sur le registre légal des assemblées générales, ouvert au nom de la société.

SL
DV

Mots Rayés : 6
Mots ajoutés : 6

Le Président,
Monsieur Julien LAGRANGE

Madame Delphine VAGNER
"Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale de la Société ABELONE"

"Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale de la Société ABELONE"